

La vraie question n'est pas de savoir si François était un "bon" ou un "mauvais" prêtre, s'il était innocent ou coupable, s'il était ouvert ou fermé ... La vraie question est de savoir si sa dignité d'homme et de prêtre a été respectée dans le conflit qui l'opposait à sa hiérarchie. La réponse est clairement : non !

Qu'un audit puisse contenir des affirmations ou même des verbatim selon lesquels il avait un « comportement de gourou ayant des troubles psychiques » est proprement scandaleux. Que sa hiérarchie n'ait pas été capable de publier immédiatement (juin 2021) quelques mots d'excuses et qu'elle se soit ensuite protégée par une clause de confidentialité et de non poursuite judiciaire dans le document d'accord d'avril 2022 montre son blocage par rapport à la dignité d'homme. Qu'un prêtre, membre soi-disant d'un presbyterium soit laissé seul face à sa hiérarchie à qui il doit obéissance est proprement scandaleux ! François, à partir de septembre 2020 n'a plus bénéficié du soutien institutionnel de prêtres dans sa démarche, ni de son doyen, ni de membres du Conseil Presbytéral. Même de Judas, Pierre dit au début des Actes des Apôtres : "Ce Judas était l'un de nous et avait reçu une part de notre ministère (Ac 1, 17).

La première réforme de la gouvernance à entreprendre est d'abord de considérer que tout problème d'un prêtre avec sa hiérarchie a une composante systémique et concerne le corps presbytéral dans son entier. C'est à ce titre qu'il doit être soutenu institutionnellement tout au long de son contentieux par des prêtres du Conseil Presbytéral - je le répète - qu'il ait tort ou raison.

Si les problèmes sont abordés directement à un niveau seulement personnel, on n'arrivera jamais, - absolument jamais - à requalifier ces problèmes de systémique, même s'ils se multiplient.

C'est ce qui est arrivé dans le diocèse de Versailles de 2016 à 2020. Quelques jours avant la mort de François (le 18 juin), j'ai protesté sur le caractère unilatéral de la communication qui était faite aux Doyens par Mgr Crepy sur l'affaire de François. Je n'ai eu de réponse, ni de Mgr Crepy, ni des membres du Bureau du Conseil presbytéral qui étaient en copie. Le pouvoir épiscopal est tout puissant ! Il est juge et partie, sans qu'aucune protestation de prêtres ne s'élève, ou presque !